

### DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- Abattage     Élagage     Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrNP par l'application de l'article 15 LPrNP au motif suivant:

- risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;  
 entrave avérée à l'exploitation agricole;  
 impératifs de construction ou d'aménagement.

**PUBLICATION AU PILIER PUBLIC:** du 12 mai 2025 au 10 juin 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Hasanovic Jasmin  
Adresse: La Baumaz 14  
Parcelle n°: 1583  
Essence: Pin noir d'Autriche  
Diamètre à 1 m du sol: 60 cm  
Motif de la requête: A cause de l'état sanitaire de cet arbre, il devient dangereux et est condamné à brève échéance  
Date: 29.4.25 Signature: Nosentier

#### PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: Cerisier  
Compensation validée par le service  oui  non  
Autre proposition: à un autre emplacement voir photo map en annexe.

**PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER      DU SERVICE**

#### ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- bon     moyen     mauvais     investigation nécessaire

#### DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue Basse 57 - case postale 23 - 1422 Grandson - Tél. 024 447 41 00 - www.grandson.ch

